

L'ÉCHO DE LA CITÉ

LETTRE D'INFORMATION DE LA VILLE DE BAYONNE

Centre-ville Foire au jambon : circulation et stationnement

Bayonne, le 5 avril 2017

Madame, Monsieur, *Chez Bayonnais,*

La traditionnelle Foire au Jambon de Bayonne se déroule du jeudi 13 au dimanche 16 avril 2017 sur le carreau des Halles et le quai Commandant Roquebert (foire gourmande) et sur l'esplanade Roland-Barthes (salaisonniers – charcutiers), des animations étant prévues sur les deux sites.

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

Esplanade Roland-Barthes, sous chapiteau : charcutiers - salaisonniers exposants de 8h à 20h, le restaurant de 10h à 16h.

Carreau des halles et quai Commandant Roquebert : foire gourmande, de 9h à 19h.

Le marché à la brocante du vendredi 14 avril se tiendra sur la place Montaut, toute la journée, de 8h à 19h.

Le traditionnel marché de plein air du samedi matin, réservé aux commerçants non sédentaires et aux producteurs, se tiendra le samedi 16 avril aux abords de l'allée des Platanes de 7h à 13h, devant les bâtiments du Conseil Départemental et du campus de la Nive.

Afin d'assurer la sécurité des participants et des usagers de la voie publique, les dispositions suivantes sont prises :

Circulation

La circulation de tout véhicule est interdite tous les jours du jeudi 13 au dimanche 16 avril inclus de 9h à 6h le lendemain :

- quai Amiral Dubourdieu, quai Roquebert, carreau des halles, rue Marengo (section comprise entre la rue Pontrique et le quai Galuperie), rue de Coursic, quai Galuperie, rue Port-de-Suzeye, rue Bernadou, rue Poissonnerie, quai Jauréguiberry, rue des Basques, quai Augustin-Chaho, rue des Cordeliers, rue Pelletier.

- sur le quai Commandant Roquebert, section comprise entre la rue Port-de-Suzeye et le pont Panneau et sur le carreau des Halles, du samedi 8 à l'issue du marché au mardi 18 avril à 19h.

La sortie du plateau piétonnier desservi par la rue d'Espagne devra se faire impérativement par la place Pasteur, la rue Poissonnerie étant fermée à son intersection avec la rue Gosse.

La circulation des véhicules pourra être interdite quai Augustin-Chaho du mardi 18 au vendredi 21 avril de 7h à 17h pour le démontage du mur de mots.



La circulation des véhicules pourra être interdite quai commandant Roquebert (section comprise entre la rue Port-de-Suzeye et la rue Port-de-Bertaco) et rue Port-de-Bertaco, du lundi 10 au vendredi 14 avril de 7h à 17h pour la mise en place des affiches du consortium sur les Halles, et du mardi 18 au vendredi 21 avril de 7h à 17h pour le démontage.

Pour l'installation des arches, la circulation pourra être interdite quai Amiral Dubourdiou et quai Augustin-Chaho du 10 au 12 avril pour le montage et du 19 au 21 avril pour le démontage.

La circulation des véhicules, à l'exception des autobus urbains, sera interdite allée des Platanes le samedi 15 avril de 6h à 15h pour sécuriser le marché traditionnel exceptionnellement transféré sur les espaces situés devant le Conseil Départemental et le campus de la Nive.

Pour permettre la mise en place du matériel de signalétique de la Foire (pose et dépose des totems), la circulation pourra être momentanément interrompue sur le pont Pannecau et le quai Augustin-Chaho du lundi 10 au vendredi 14 avril entre 7h et 17h et du mardi 18 au vendredi 21 avril entre 7h et 17 h.

En outre, des chicanes seront installées de manière pérenne :

- du jeudi 13 matin au lundi 17 matin à l'extrémité en amont du quai Jauréguiberry.
- du jeudi 13 à 20h au vendredi 14 à 6h, du vendredi 14 à 20h au samedi 15 à 6h, et du samedi 16 à 12h au lundi 17 à 6h, rue de Ravignan, allée des Platanes à proximité du pont du Génie et rue Jacques-Laffitte devant le musée Bonnat-Helleu.

Stationnement

Le stationnement de tout véhicule est interdit :

- sur le parking du carreau des Halles et le quai commandant Roquebert, du samedi 8 à l'issue du marché au mardi 18 avril à la fin du démontage.
- quai Amiral-Dubourdiou, du lundi 10 à 19h au mercredi 19 à 17h.
- rue Bernadou, quai Jaureguiberry, rue Marengo, section comprise entre la rue Pontrique et le quai Galuperie, du mercredi 12 à 19h au lundi 17 avril à 6h.
- rue Douer, rue Sabaterie, place Montaut, du jeudi 13 à 19h au vendredi 14 avril à 20h pour permettre le stationnement des brocanteurs :

Et à tout moment sur l'allée des platanes et ses espaces verts attenants.

Pendant la durée de la foire au jambon, du jeudi 13 au dimanche 16 avril, le circuit des navettes électriques sera modifié et adapté en fonction des contraintes imposées par l'organisation de la foire. Il pourra être momentanément suspendu.

Toutes mesures d'opportunité pourront être prises par les services de police. Les véhicules en stationnement gênant pourront notamment être conduits en fourrière aux frais de leurs propriétaires, conformément aux dispositions réglementaires.

Je vous remercie de votre compréhension.

Bien à vous

Jean-René Etchegaray
Maire de Bayonne